Image not found or type unknown

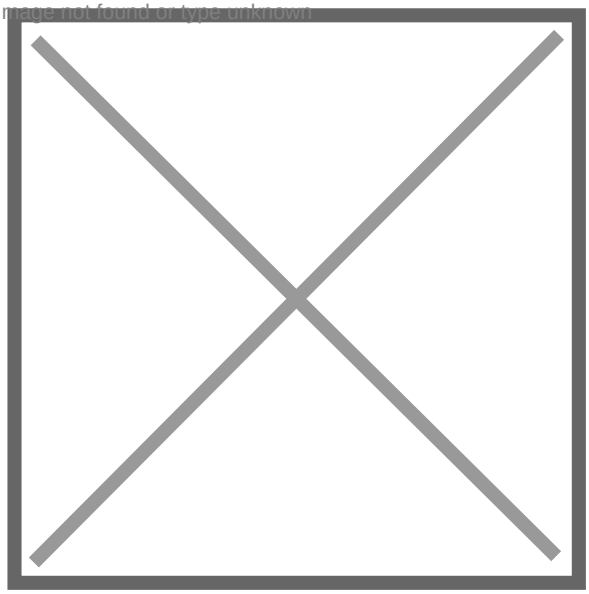

Divorce très difficile

Par **caterini1990**, le **14/05/2020** à **20:46**

Bonjour,

J'ai appris que mon mari me trompait un semaine avant mon mariage civil (décembre). Je me suis mariée quand même car je pensais que pouvais lui pardonner. Finalment, je tombe en grande dépression. J'ai été hospitalisée pour tentative de suicide et été en arrêt maladie pendant 2 mois.

Mon mariage à l'église approche (on a déjà payé la salle et le traiteur mais j'ai été obligée d'annuler).

J'ai été malade pendads 1 an et demi, je suis partie en voyage pour réflechir sur ma vie et je décide de sauver mon mariage. Quand je suis revenue, au déménagement de sa maîtresse, il m'abodonne encore une fois. J'ai été malade et je n'ai reçu aucune aide de sa part. Je décide de divorcer mais je veux qui il me paye pour tout ce qu'il m'a fait.

Ma questions est : comment faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **15/05/2020** à **07:32**

Bonjour,

Vous prenez un avocat et c'est votre avocat qui fera les démarches pour vous auprès du

tribunal.

Par **morobar**, le **15/05/2020** à **09:43**

Bonjour,

[quote]
J'ai appris que mon mari me trompait un semaine avant mon mariage civil[/quote]

Impossible, avant la mariage il n'y a pas de "mari", mais un copain, compagnon, fiancé, promis, futur...pas mari.

[quote]
je veux qui il me paye pour tout ce qu'il m'a fait.[/quote]

Comme l'adultère n'est plus un délit dans nos contrées, je ne vois pas comment faire juridiquement parlant.

Vous pouvez demander à vore avocat qu'il lui en fasse baver s'il a de l'imagination;

Après restent des pratiques non juridiques.

Par **amajuris**, le **15/05/2020** à **10:28**

bonjour,

avez-vous déposé un plainte ou une main courante contre votre mari pour abandon du domicile conjugal.

voir ce lien : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11301

vous pouvez demander le divorce pour faute et des dommages et intérêts si vous pouvez prouver un préjudice.

c'est donc avec votre avocat que vous devez en parler.

un divorce pour faute est très souvent long et coûteux.

salutations

Par **Tisuisse**, le **18/05/2020** à **18:02**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

@ Morobar,

CATERINI a bien écrit ceci : *J'ai appris que mon mari me trompait un semaine avant mon mariage civil (décembre).* ***Je me suis mariée quand même*** donc, elle ne fait pas d'erreur quand elle parle de son "**mari**", le mariage religieux n'étant pas reconnu par l'Etat Civil. Elle n'est pas obligée de se marier religieusement (je le lui déconseille d'illeurs) mais elle peut demander le divorce.Ce sra à son avocat de trouver la solution pour qu'elle se fase rembourser de toutes les sommes qu'elle aurait investie pour son mariage religieux et pour la fête qui devait s'ensuivre, le cas échéant.

Par **morobar**, le **18/05/2020** à **19:17**

Mais si.

Le mari l'a trompé avant le mariage. Ce n'était donc que son futur mari.

Il n'y a donc pas de faite AVANT.

Juste un enterrement un peu vif de sa vie de garçon,.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés